



UN GROUPE DE CONGRESSISTES  
Au centre les principales oratrices du banquet

## LE CONGRÈS DE L'U.F.S.F.

### "Les Provinces Françaises et le Suffrage des Femmes"

Félicitons-nous tout d'abord du succès obtenu par notre Congrès. Grâce à l'effort de nos groupes départementaux la grande majorité de nos départements français ont été représentés au Congrès de l'U.F.S.F. Grâce à eux aussi, une centaine de parlementaires ont pris part au banquet de l'Hôtel Claridge donnant à notre manifestation un retentissement inespéré. La grande presse, très bienveillante à notre cause, a été unanime à nous féliciter d'avoir fait entendre publiquement la voix des femmes de nos différentes provinces et trouvé une formule qui donnait une juste idée de l'ampleur de notre mouvement en même temps qu'elle révélait l'autorité intellectuelle et morale de nos dirigeantes.

Notre compte-rendu sera forcément bref, les cadres de notre journal ne permettant pas de donner ici un long résumé de nos séances. Nous dégagerons seulement les grandes lignes de notre congrès, en soulignant quelques-unes des décisions les plus importantes qui y furent prises.

Les séances furent ouvertes le jeudi matin à 10 heures. Après quelques mots de remerciement aux assistantes Mme Brunschvicg indiqua le programme de la journée et les dernières dispositions à prendre pour ses manifestations.

Passant ensuite à l'ordre du jour, une discussion fut ouverte sur le rapport moral. Mlle Hielle de Boulogne-sur-Mer intervint pour demander que l'U.F.S.F. modifie ses statuts, afin d'opposer aux groupements confessionnels ou politiques un groupement à tendances nettement républicaines. La présidente et les congressistes furent unanimes à protester contre une modification de l'organisation de l'U.F.S.F. qui doit rester neutre pour remplir la mission qu'elle s'est assignée.

Le rapport financier fut accepté sans discussion, puis le Congrès procéda à la nomination des membres du Comité Central (1).

M. Louis Martin que l'assistance avait acclamé lors de son arrivée au Congrès, prit ensuite la parole pour donner rendez-vous aux congressistes au Sénat. Il indiqua que ses collègues du groupe féministe nous recevraient l'après-midi ainsi que le président du Sénat et il fit part de la prochaine réunion de la Commission sénatoriale du suffrage féminin qui aurait à procéder au remplacement de deux de ses membres : MM. René Renoult et Justin Godart, actuellement, membres du Gouvernement, afin qu'avant le 21 Juin la Commission soit au complet. Quant au résultat de la discussion elle-même, M. Louis Martin nous avoua qu'il pouvait difficilement prévoir ce qu'il serait et il ajouta que de toute façon, ses amis et lui étaient disposés à lutter jusqu'au triomphe final.

(1) Furent réélues à l'unanimité les membres sortants dont les noms suivent : Mmes Bennet, Chevaley, Crouzet, Dufays, Grimpret, Masson, Rebours, Schumann, Sellier, Siegfried, d'Uzés, Martin-Gros, ainsi que les membres nouveaux proposés par le Comité Central : Mmes Canque, Codou, Colin, Fages, Nêmo, Germain et Réchard.

#### Au Sénat

A deux heures et demi les congressistes au nombre de 200 environ, se retrouvaient au Musée Social pour aller au Petit Luxembourg où le Président M. Jeanneney devait les recevoir. En arrivant devant les portes du Petit Luxembourg, nos amies ne purent s'empêcher de sourire en voyant dans les rues adjacentes deux auto-cars imposants remplis d'agents de police. Ce déploiement de la force publique ne leur donna pourtant aucune velléité d'action directe, et c'est dans le plus grand calme que les congressistes pénétrèrent dans la cour du Petit Luxembourg. Une dizaine de déléguées furent alors introduites auprès de M. Jeanneney qui les reçut fort courtoisement; il indiqua très loyalement que ses sentiments hostiles au vote féminin n'avaient pas varié mais que s'il était de son devoir de président de nous assurer que la discussion que nous souhaitions aurait lieu et que la question qui nous intéressait pourrait être loyalement et largement discutée à la tribune du Sénat. Sur le fond même de la question, Mme Brunschvicg se permit de rappeler au président les paroles qu'il avait prononcées quelques jours auparavant lorsqu'il fit son premier discours à la Présidence du Sénat. « C'est l'honneur de notre Assemblée, avait-il dit, de vouloir traiter les grandes questions législatives, non d'après les profits que les groupes politiques en peuvent recueillir, mais d'après celui que l'intérêt public en pourra retirer ». Nous ne saurons jamais si le Président comprit le sens que nous donnions à ses paroles, mais il parut approuver et il accepta ensuite de se rendre sur le perron, qui domine la cour du Petit Luxembourg pour adresser quelques paroles de bienvenue à toutes les congressistes. Mme Dufays, présidente du groupe de l'Est, lui rappela l'intervention de certaines de nos amies à des réunions électorales de la Haute-Saône que M. Jeanneney avait présidées au mois d'avril dernier comme sénateur du département.

M. Jeanneney répéta devant toutes les congressistes que son rôle de Président lui commandait de veiller à ce que toutes les questions mises à l'ordre du jour puissent être librement et largement discutées. Après quelques mots de remerciement au Président les congressistes suivirent M. Louis-Martin à la Chapelle du Sénat où le groupe féministe s'était réuni pour recevoir les congressistes. Le Sénat étant en congé, un nombre relativement restreint de sénateurs était présent. Notons cependant parmi les présents : MM. Paul Strauss, Mando, Delpierre, Blaignan, Mauger, Herve, Le Trocquer, Bachelet, de Las-Cases, François Saint-Maur, Ordinaire, Monservin, Montenot, Dr. Lavergne, etc...

M. Louis Martin prononça quelques paroles de bienvenue aux congressistes et leur fit part de la volonté du groupe de défendre notre juste cause. Mme Brunschvicg remercia M. Louis Martin et les sénateurs présents; elle leur demanda avec insistance de prendre dès maintenant tou-

tes les dispositions nécessaires pour assurer notre succès : « Nos adversaires, leur dit-elle, sont si âpres à la lutte que nous faisons un vibrant appel à nos amis pour qu'ils s'organisent eux aussi et ne laissent pas au hasard le soin de préparer et d'organiser les détails de la séance du 21 Juin ».

Nous eûmes la très grande satisfaction de trouver parmi les membres présents des amis très sûrs et qui se rendaient parfaitement compte des difficultés que nous pourrions encore rencontrer. Après leur avoir donné rendez-vous pour le soir au banquet, les congressistes se dirigèrent vers le Palais-Bourbon.

#### Au Palais Bourbon

Nos amies trouvèrent là un service d'ordre sévèrement organisé qui ne permit qu'à quelques-unes d'entre elles de pénétrer jusqu'au groupe féministe; mais, grâce à l'intervention de M. Proust et de quelques-uns des députés présents, le président de la Chambre consentit à ouvrir le grand salon de la Présidence pour nous y recevoir toutes. M. Proust prononça alors quelques mots de bienvenue et nous rappela les efforts faits par le groupe féministe dans la dernière législature pour assurer le succès de nos idées. Il fit appel aux déléguées départementales pour qu'elles prient leurs députés de s'inscrire au plus tôt au Groupe des Droits de la Femme qui va prochainement se reconstituer. Il souhaita que le Sénat nous donne pleine satisfaction le 21 Juin s'engageant à faire ensuite tous ses efforts pour que le groupe réalise les autres vœux des associations féministes.

Mme Brunschvicg, en remerciant M. Proust, souligna l'importance que les suffragistes attachaient à l'action du groupe féministe. « Nous ne savons pas, dit-elle, ce qui va se passer au Sénat, mais du point de vue suffragiste peut-être aurons-nous encore grand besoin du concours de la Chambre. La Chambre ne doit plus accepter la carence du Sénat et ses manœuvres pour empêcher de discuter les propositions adoptées par elle. Nous n'ignorons pas que cette carence ne s'applique pas seulement aux questions féminines, mais il est véritablement extraordinaire que la Chambre ne proteste pas plus énergiquement contre l'attitude de la Haute Assemblée quand elle se refuse à discuter des questions adoptées à maintes reprises au Palais Bourbon ».

Mme Brunschvicg insista ensuite sur les autres questions qui solliciteraient le concours du groupe et elle dit à M. Proust la reconnaissance de tous les membres présents pour le bon accueil qui leur était fait. Les congressistes causèrent ensuite quelques instants avec les membres présents, parmi lesquels nous citerons : MM. Bonnefous, Trémintin, Guernut, Dahlet et plusieurs députés de l'Ille et Vilaine, du Morbihan, de la Gironde, etc.

(Voir la suite page 4)

1932-18-06  
n° 1086

# LE CONGRÈS DE L'U. F. S. F.

## LE BANQUET DES PROVINCES FRANÇAISES

(FIN)

Nous attachions une grande importance à la réussite du banquet, car pour la première fois une manifestation féministe devait réunir un aussi grand nombre de députés et de sénateurs et il était indispensable qu'ils puissent entendre la voix des femmes de toutes nos provinces françaises. Ces messieurs avaient si souvent répété que seul un petit groupe de Parisiennes voulaient voter, qu'il était essentiel que nos collaboratrices des départements puissent leur dire elles-mêmes que dans tout le Pays les Françaises veulent et doivent voter.

Pour symboliser le but de notre banquet, notre amie Suzanne Grinberg avait fait exécuter par Mlle Jacqueline Lauth deux très jolis panneaux (1) où, en coiffure régionale, les femmes de nos provinces françaises semblaient s'associer à notre manifestation et réclamer leurs droits.

Au milieu des deux panneaux une jolie gerbe de bleuets, de pivoines blanches et de roses rouges achevait la décoration du fond de la salle, et pour compléter l'effet d'ensemble tricolore, de petits drapeaux aux couleurs nationales, marqués de nos initiales U.F.S.F. étaient joliment disposés à la place de chaque convive.

Le succès du banquet dépassa nos espérances. Les parlementaires avaient répondu en grand nombre à notre appel et plus de cent d'entre eux étaient assis parmi nous. Aux tables d'honneur qui prenaient le milieu de la salle, avaient pris place : M. Marchandeaup, sous-secrétaire d'Etat, représentant le Gouvernement; M. Justin Godart, Ministre de la Santé Publique; M. Miellat, vice-président de la Chambre qui venait de présider pour la première fois la séance au Palais Bourbon; MM. Morinaud, Paul Strauss, André Hesse, Le Trocquer, Caillaux, anciens ministres; MM. Louis Martin, Bachelet, Merlin, Viollette, Jean Bosc, Dr. Lavergne, Leredu, sénateurs. Les départements du Gard, du Tain, des Côtes-du-Nord, des Bouches-du-Rhône, de l'Algérie furent représentés par de nombreux députés et nos fédérations régionales eurent la joie de pouvoir grouper à leurs tables des parlementaires à la fois étonnés et ravis de cette manifestation tout ensemble grandiose et pittoresque.

Parmi les femmes, citons, en dehors de nos collaboratrices habituelles : Mme Marchandeaup, Comtesse Clauzel, Mmes Justin Godart, Paul Strauss, Pierre Marraud, Bahaud-Lacroze, Jean Goy, Maunoury, Frangulis, de Koréwo, etc.

La presse avait elle-même envoyé de nombreux représentants, parmi lesquels nous avons eu le plaisir de compter MM. de Weindel, de Waleffe, Emile Roche, Robert Lange, Gabion, Boissy, Vogel, Salvy, Blossenville, Abrie, ainsi que Mmes Louise Weiss, Paule Herfort, Suzanne Dudit, Huguette Godin, etc.

Pour donner une impression impartiale de cette réunion et des discours qui suivirent, nous croyons intéressant de reproduire quelques extraits de l'article que M. Robert Lange lui consacra dans la République :

Signalons, pour marquer quelle union les hommes politiques avaient su faire quand il s'est agi de la défense des droits de la

femme, la composition d'une table brétagne, où nous avons aperçu : le socialiste L'Heveder, l'abbé Desgranges, Trémintin et notre ami Lorgère.

Disons surtout l'éloquent enseignement de cette soirée, où, en termes mesurés et émouvants les femmes de France ont adjuré les sénateurs de traiter avec bienveillance leurs si ardentés et si légitimes revendications.

« Faisons confiance à nos amis, puisqu'ils nous font confiance », dit d'abord Madame Brunschwig.

« MM. les représentants de la France qui avez libéré tant d'autres peuples, nous vous adjurons de libérer aujourd'hui les femmes Françaises », déclare Mme Vallet-Genairon qui parle au nom du département du Rhône et du Sud-Est.

Mme Dufays, qui parle au nom de la Lorraine, montre ce que les femmes ont su faire au point de vue social, alors qu'elles n'ont pas de droits... et invite les parlementaires à apprécier ce qu'elles pourraient faire si on acceptait de leur en concéder quelques-uns.

Mme Fages, d'Avignon, parle au nom du Midi et suscite l'enthousiasme... Elle cite ce mot qui lui semble trop actuel : « Je n'ai pas d'enfants, je n'ai que des filles ».

Nous entendons Mme Lafuente qui nous dit la sollicitude des Algériennes pour les femmes indigènes que l'on traite avec encore trop de mépris : elle réclame pour elles des écoles et de l'hygiène.

Mlle Jeanne Rozis parle au nom du Sud-Ouest et nous dit l'importance du mouvement féministe à Toulouse, Montauban, Albi, Castres, Pau, Bayonne, Bordeaux et Agen... et réclame cette modification du Code civil que bientôt M. Marchandeaup va lui promettre au nom du gouvernement.

Voici Mme Réchard, qui parle au nom de tout l'Ouest. Mère de famille, elle réclame, en des formules infiniment pathétiques, le droit de vote pour la femme. « C'est pour mieux remplir mes devoirs de mère et éviter que les enfants que j'ai élevés soient jetés sur les champs de bataille. »

Voici encore Mme Kœnig-Scherrer qui parle au nom de l'Alsace, Mme Canque qui exprime l'obstination de l'Auvergne, Mme Salonne la volonté tenace de la Bretagne.

Après que Mme Delaval eut évoqué le courage et l'héroïsme des femmes du Nord au temps de l'occupation, après une intervention de Mmes Ribes et Alquièr au nom du Languedoc, voici Mlle Levaillant qui apporte, au nom de Saint-Etienne, en termes particulièrement fins, « le salut de la ville noire à la ville lumière ».

Mais, pour montrer que ce n'est pas en province seulement qu'on sait être éloquent, Mme Grinberg, native d'Orléans, avocat à la Cour de Paris, va demander aux parlementaires d'être « les chevaliers des droits de la femme... » Le sens de l'équilibre, l'amour de la justice et l'amour de la paix dont elle se fait le champion, c'est au nom de l'Île-de-France, au nom d'Orléans, de Beaugency, du l'Anjou et du Loir-et-Cher qu'elle tient à l'affirmer.

Il nous reste à entendre Mme Texier qui parle au nom des travailleurs manuels et en qualité de présidente de l'Association des veuves de guerre de Toulouse. « On nous a enlevé nos maris, ne nous permet-

tra-t-on de défendre nos enfants », clame-t-elle dans une formule aussi simple qu'émouvante.

Il ne reste plus que six orateurs :

M. Trémintin délégué par M. Proust, parle au nom du groupe des Droits de la Femme au Palais Bourbon. Pour la justice et pour la paix il défend les droits de la femme.

M. Grisoni, administrateur d'une grande cité, député de Courbevoie, dit, au nom des nouveaux députés, son entière confiance dans l'action sociale des femmes et reprenant une formule du Président Herriot, oppose la politique des berceaux à la politique des croix de bois.

M. Viollette, sénateur voudrait être gaulant, car il fut très agréablement entouré. Mais les discours ne l'ont point troublé. Il représente, dit-il lui-même « la minorité » ; les femmes doivent s'en rejouir puisqu'il n'ose pas augmenter le nombre des électeurs, et s'il est prêt à émanciper la femme par des formules qu'il ne nous indique pas, il est du moins résolu à ne leur point conférer la majorité.

M. Le Trocquer, sénateur, est, lui, dans le souci des intérêts économiques et de la paix, un partisan très convaincu de la nécessité du vote des femmes. Son discours ramène la bonne humeur dans une assemblée que l'intervention précédente avait très désagréablement impressionnée.

M. Marchandeaup, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, qui parle au nom du gouvernement, dit le grand dévouement du Président Herriot aux revendications des femmes, dont il sait quel concours elles peuvent apporter à la cause de la paix, qui est l'élément essentiel de ses préoccupations.

Reprenant la formule d'une oratrice qui avait affirmé que les femmes valaient autant que les hommes, il déclare : « Non les femmes valent mieux que les hommes. »

Mme Malaterre-Sellier dit, en remerciant les orateurs, l'éloignement des femmes des combinaisons politiques, affirme que ceux qui ont passé les frontières savent que conférer le droit de vote à la Française, ce serait travailler à la fois pour le prestige de notre pays, l'intérêt de notre peuple et la cause de la paix.

Il est tout près de minuit. C'est la fin d'une bien émouvante démonstration.

Un dernier vœu : Pourvu que les revendications des Françaises aient été entendues par la grande majorité des sénateurs de France qui auront dans dix jours à décider de leur sort.

\*\*\*

Nous voudrions ajouter à ce compte-rendu quelques mots concernant le discours de M. Viollette et de M. Marchandeaup.

En ce qui concerne le sénateur d'Eure-et-Loire, nous pouvions espérer moins d'opportunisme politique et plus de véritable compréhension des aspirations féminines : il nous fut pénible d'entendre opposer à nos justes revendications la vieille thèse de la raison d'Etat. Que M. Viollette nous permette de lui rappeler, puisqu'il est membre du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, que celle-ci fut créée au moment d'une certaine Affaire Dreyfus où quelques-uns crurent devoir entraver la discussion qui s'imposait dans un intérêt qu'ils disaient également national et patriotique... Rien n'empêcha pourtant cette révision de se faire, et la Patrie n'en souffrit nullement, bien au contraire. M. Viollette qui était alors opposé à la soi-disant raison d'Etat, devrait bien penser que rien n'empêchera davantage la justice de suivre aujourd'hui son cours.

L'assemblée, assez houleuse, manifesta d'ailleurs à plusieurs reprises sa désapprobation et il fallut l'intervention si cordiale de M. Marchandeaup et celle de Mme Malaterre-Sellier pour rétablir la bonne atmosphère de la réunion. Nos oratrices reçurent de tous et notamment des parlementaires et de la presse des félicitations pour leurs allocutions qui avaient séduit l'auditoire.

Nous voulons en terminant remercier tout spécialement le Gouvernement de s'être fait représenter à notre manifestation. M. Marchandeaup a été particulièrement bien inspiré en évoquant l'autre soir la mémoire de notre amie Mlle Fourriaux, l'héroïne de Reims, la cité martyre, dont M. Marchandeaup est actuellement le député-maire. Remercions également le Gouvernement qui permit à son représentant de nous annoncer le projet de loi qui allait être déposé concernant les droits civils des femmes.

Certes nous aurions été plus satisfaites encore si le projet gouvernemental avait concerné nos droits politiques, mais... il ne faut jamais se décourager... et nous gardons encore l'espoir que notre bon droit entraînera avec nous, au dernier moment quelques concours imprévus et décisifs.

C. B.

(1) Ces panneaux démontables pourront être prêtés à nos groupes pour leurs manifestations.

1932-18-06

n° 1026

p. 4